



Cahiers de l'Urmis

2-3 | 1997
Les étudiants

Les étudiants étrangers en Italie : une « espèce en voie de disparition » ?

Giovanna Campani



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/421>

DOI : 10.4000/urmis.421

ISSN : 1773-021X

Éditeur

Urmis

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 1997

ISSN : 1287-471X

Référence électronique

Giovanna Campani, « Les étudiants étrangers en Italie : une « espèce en voie de disparition » ? », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | juin 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/421> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/urmis.421>



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les étudiants étrangers en Italie : une "espèce en voie de disparition" ?

Par Giovana Campani

Università di Firenze

Considérations introductives

Au cours des vingt dernières années, l'Italie, auparavant pays d'émigration, est devenu un pays d'immigration. Les caractères spécifiques du phénomène, ainsi que la composition des flux migratoires en direction de l'Italie commencent à être connus, grâce à une série de recherches ponctuelles portant sur les politiques migratoires, sur le marché du travail national et les marchés du travail régionaux, sur les communautés étrangères (Sergi, 1987; Sergi, Carchedi, 1993; Mottura, 1993).

L'immigration en direction de l'Italie n'est pas fortement déterminée par une demande de force de travail dans la grande industrie et dans la construction: elle répond, par contre, à des besoins différenciés de différents secteurs, surtout dans l'économie informelle. Le dualisme structurel entre le Nord et le Sud du pays, ainsi que les besoins en main d'oeuvre étrangère sur les marchés du travail régionaux contribuent à différencier les formes d'insertion (Campani, Carchedi, Mottura, 1995).

A cela correspond une composition

très variée des flux migratoires : les groupes nationaux et ethniques sont nombreux (on en compte 170-180) ; les femmes, venues individuellement pour raisons de travail, surtout dans certains groupes, représentent un pourcentage élevé ; de nombreux immigrés viennent de milieux urbains et appartiennent à des couches qu'on pourrait définir comme moyennes et sont détenteurs de diplômes.

Les premières recherches sur l'immigration en Italie ont montré que le nombre d'immigrés ayant un diplôme d'études supérieures (baccalauréat, licence ou maîtrise) était extrêmement élevé : en fait, le nombre de diplômés est beaucoup plus élevé chez certains groupes que chez d'autres. Par exemple, les Philippins présentent un pourcentage de diplômés de 80-90%, ce qui n'est pas le cas pour tous les groupes : toutefois, une étude de la Région Lombardie sur l'immigration dans cette région montre que le pourcentage de diplômés, tous groupes confondus, est à peine au dessous de 50%.

Comme nous l'avons déjà souligné, cela peut être expliqué par le fait qu'une partie considérable de la population immigrée provient de couches moyennes et de contextes sociaux de type urbain. Il y a, toutefois, un deuxième facteur qui doit être considéré : l'augmentation des taux de scolarisation dans les pays d'émigration.

Les données UNESCO montrent une considérable augmentation des niveaux d'accès à l'instruction dans tout le bassin méditerranéen, aussi bien dans la partie africaine que dans la partie orientale.

La demande de formation provenant des pays en voie de développement, y compris des pays proches de l'Italie, comme la Tunisie ou le Maroc, pourrait donc constituer un élément im-

portant dans le contexte des processus migratoires actuels.

Cependant, si les flux d'étudiants doivent être situés dans le nouveau contexte des migrations internationales, dans lequel la composition des flux est beaucoup plus articulée que dans les migrations qui ont touché l'Europe du Nord, dans les années de l'après-guerre, la superposition des flux d'étudiants et des flux de migrants économiques ne concerne, en Italie, que certains groupes nationaux, comme par exemple les iraniens, et, dans une moindre mesure, les Marocains, les Tunisiens. La promotion de certaines femmes capverdiennes par le moyen des études représente des trajectoires individuelles trop particulières pour être généralisées (Campani, 1993).

Les flux d'étudiants en direction de l'Italie gardent donc leur spécificité, par rapport aux flux des travailleurs, ainsi que leur dynamique propre de croissance ou de réduction.

En fait, ils semblent peu déterminés par les politiques migratoires, relativement généreuses en termes de régularisation en 1986 et en 1990 (Loi 943 et Loi 39), et fortement conditionnés par les politiques universitaires et par celles de coopération. Or, au cours des quinze dernières années, alors que la population immigrée augmentait, le nombre des étudiants étrangers diminuait. Pourquoi ? Les politiques universitaires, certes restrictives vis-à-vis des étudiants étrangers, et celles de coopération, suivant des logiques particulières, auraient-elles eu pour effet de provoquer la réduction de ces flux ? Selon un des principaux experts en la matière, A. Cammelli, l'Italie n'aurait pas développé une politique systématique et stratégiquement fondée, mais elle aurait adopté, à chaque fois, des mesures de rationalisation et de restriction, visant davantage à épouser les évolutions de

la politique des autres états européens que la recherche d'une ligne de conduite cohérente (ne serait-ce par exemple qu'avec les pays du pourtour méditerranéen).

La diminution a touché aussi bien les étudiants étrangers provenant des pays de l'OCDE (la majorité : 65%), que les étudiants en provenance des pays en voie de développement. Elle est cependant moins marquée pour ces derniers que pour leurs homologues des pays développés. Par ailleurs, la réduction du nombre d'étudiants provenant des pays en voie de développement, ne correspond pas aux tendances relevées au niveau international (dans plusieurs autres pays industrialisés le nombre des étudiants provenant des pays en voie de développement tend, en fait, à augmenter).

L'analyse de ces politiques devrait permettre de saisir l'«anomalie italienne», s'il y en a une, par rapport aux autres pays européens, ainsi que le lien à établir entre politiques universitaires, politiques de coopération et politiques migratoires au regard de la question des étudiants étrangers.

Les données quantitatives: une espèce en voie de disparition?

Selon un rédacteur de la revue «Amicizia» (Amitié), organe de l'UCSEI, Union Catholique des Étudiants Étrangers en Italie, une des principales associations qui les regroupent, les étudiants étrangers seraient, en Italie, une espèce en voie de disparition, comme les phoques moines qui fréquentent les eaux de la Méditerranée au large de la Sardaigne.

Le propos est sans doute excessif, mais force est pourtant de constater que :

- les étudiants étrangers en Italie sont

moins nombreux que dans les autres pays européens;

- leur nombre diminue constamment depuis 1982/83.

Le nombre des étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques et privées (à exclusion des universités du Vatican) se situe, dans les années 90, entre 20.000 et 25.000 par an sur un total d'environ 1.300.000 étudiants.

Les étudiants grecs et les étudiants iraniens présentent des dynamiques propres, liées aussi bien aux changements socio-politiques qu'à connu leur pays qu'aux modifications des règles de gestion de leurs structures universitaires.

Il y a là des éléments de complexité qui n'ont pas été analysés dans le détail jusqu'à présent.

Répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique en 1981 et 1990

Continents	1981	1990	Taux de variation
	Nbr d'étudiants	Nbr d'étudiants	de 1981 à 1990
Europe	17836	12866	-27,86
Asie	8104	5411	-33,23
Afrique	1789	2827	58,02
Amerique du nord	1464	1019	-30,40
Amérique du sud	1349	1322	-2,00
Autre	109	203	86,24
Total	30651	23648	-22,85

Dans la période de 1980 à 1990, le nombre des étudiants étrangers en Italie diminue de plus de 20%. Il s'agit, comme nous l'avons déjà souligné, d'une tendance générale, qui touche aussi bien les étudiants en provenance des pays de l'OCDE que les étudiants des pays en voie de développement. Ces derniers sont, par ailleurs, moins touchés par la diminution.

Cela semblerait indiquer que la réduction concerne les étudiants étrangers en tant que tels, et que les facteurs qui la provoquent sont nombreux et complexes, affectant différemment les divers groupes nationaux.

Les facteurs susceptibles d'expliquer cette diminution peuvent être regroupés en facteurs exogènes et facteurs endogènes.

Les facteurs endogènes semblent liés aux dynamiques propres des flux d'étudiants : les analyses détaillées montrent, par exemple, que le fléchissement du nombre d'étudiants ne concerne pas toutes les nationalités dans la même mesure et au même mo-

ment. Les facteurs exogènes tiennent d'abord à la politique restrictive italienne vis-à-vis des étudiants étrangers, qui sera analysée ci-dessous. Parallèlement aux politiques, il faut aussi mettre en cause le manque d'attractivité des structures universitaires italiennes: le manque de bourses, de structure d'accueil etc.... (pensons par exemple que la disponibilité des lits dans les résidences universitaires est, pour toute l'Italie, de 27.000 unités environ, dont un millier réservés aux étudiants étrangers !); les difficultés de reconnaissance des titres ; l'absence d'un système «post-graduate» ou de doctorat ouvert aux étrangers.

Les difficultés à voir reconnu son droit aux études quand bien même on serait passé à travers les mailles des contrôles, semble décourager de plus en plus les étudiants étrangers qui dès lors désertent l'Italie pour d'autres pays.

Tout cela indique que toute possible superposition ou confusion des flux d'étudiants et des flux migratoires se heurte aux différences de motivations

et d'exigences qui peuvent être à l'origine de la réduction d'un flux (celui des étudiants) alors que l'autre s'accroît.

Étudiants étrangers et contexte politique italien: aperçu historique

À la différence de la présence des immigrés, la présence des étudiants étrangers est assez ancienne en Italie. Déjà dans les années 20 et 30, on comptait quelque deux mille personnes par an, sur environ cinquante mille universitaires. À cette époque, les étudiants étrangers venaient, en grande majorité, de l'Europe Centrale et Orientale. Les disciplines choisies étaient déjà à l'époque majoritairement la médecine et les sciences, ainsi que le droit et l'économie.

Après la deuxième guerre mondiale, les mesures tendant à favoriser la reprise des études chez les anciens soldats ou partisans sont étendues aux étrangers.

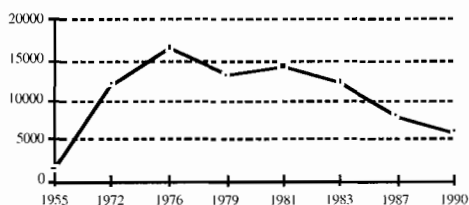
L'adhésion de l'Italie au Marché Commun européen et le développement d'une politique de coopération favorisent les accords sur l'équivalence des diplômes entre universités de pays différents.

Au cours des années soixante, le nombre d'étudiants étrangers croît sensiblement, surtout grâce à la composante grecque¹ (pays où existe un *numerus clausus*) et américaine.

Si ces deux composantes constituent la partie la plus consistante de l'immigration étudiante, la décolonisation, qui caractérise cette période, a comme conséquence l'émergence d'une demande en formation supérieure émanant des pays en voie de développement à l'adresse des pays étrangers plus développés.

Pendant cette période, l'Italie joue

Evolution des effectifs des étudiants grecs de 1955 à 1990



volontiers le rôle de partenaire solidaire avec les pays en voie de développement, en particulier les pays méditerranéens (pensons, notamment, à la politique développée par Enrico Mattei autour de l'énergie avec les pays exportateurs de pétrole et contre les multinationales américaines)

Les accords bilatéraux favorisent l'arrivée d'étudiants en provenance des pays en voie de développement, mais cette phase favorable dure peu de temps. Au cours des années 70, la prétendue menace terroriste est le prétexte pour introduire des politiques restrictives (avant tout l'obligation de pré-inscription) vis-à-vis des étudiants étrangers. En 1977, on arrive même à proposer de bloquer l'inscription des étudiants étrangers dans les Universités italiennes pendant deux ans : la Circulaire est publiée en juin 1977, mais elle est tellement impopulaire qu'elle doit être abrogée un mois et demi après. La diminution qui suit les mesures restrictives semble toutefois toucher seulement certaines composantes de l'immigration étudiante (notamment les Grecs), alors que d'autres groupes (en provenance des pays en voie de développement) restent stables voire même augmentent.

Au même moment, le mouvement étudiant, qui, à partir de 1968, se prolonge jusqu'à la fin des années 70, a provoqué une crise profonde des institutions éducatives italiennes : « engagées dans une réflexion et révision profonde de ses structures mises en cause et contestées, les institutions éducatives

semblent interrompre leur confrontation avec les autres nations» (Cammelli, 1993).

La question des étudiants étrangers n'est donc pas à l'ordre du jour dans le débat sur la réforme universitaire, qui est un des enjeux du mouvement étudiant et préoccupe les enseignants du supérieur.

La gauche, de son côté, considère le phénomène des étudiants étrangers comme ambigu : elle y voit une sous-traction de forces aux pays en voie de développement, avec risque de brain-drain. Le développement doit être favorisé dans les pays de départ, avec la création d'institutions scolaires et universitaires sur place.

Au début des années 80, la réforme de la coopération -culturelle et en vue du développement- prévoit des mesures innovantes en matière d'échanges universitaires. C'est effectivement au cours des deux années suivantes que le nombre d'étudiants étrangers touchera son maximum historique : presque 31.000 en 1981-82.

Mais, après 1986, alors que l'Italie est devenu un pays d'immigration, une nouvelle réglementation -cette fois réellement très restrictive- et que nous analyserons dans le détail, est promulguée. Le déclin commence et il ne s'est toujours pas arrêté.

La législation

Dans les années 30, l'accueil des étudiants étrangers était réglementé par deux décrets royaux concernant l'enseignement supérieur, et qui établissaient que les étudiants étrangers, pour accéder aux universités italiennes, devaient posséder un titre d'étude figurant sur une liste établie par le Ministère de l'Instruction Publique. La liste n'ayant jamais été établie, le Ministère

des Affaires Étrangères envoyait la demande d'immatriculation aux Universités, qui délibéraient sur chaque cas. Aujourd'hui encore, ce sont en fait les Universités qui établissent les équivalences.

En absence d'une loi spécifique sur les étudiants étrangers, les règles sont établies par une série de Circulaires, émises par le Ministère de l'Instruction Publique.

A partir de 1953, les documents attestant des études effectuées devaient être traduits et légalisés par les autorités consulaires italiennes. L'examen de langue italienne, prévu à partir des années 30, a été maintenu, mais, à partir de 1959, les étudiants originaires de pays où est en vigueur un *numerus clausus* universitaire ont été mis, de surcroît, dans l'obligation de passer un examen attestant de leur capacité à suivre le cursus envisagé. Cet examen peut être assimilé à une sorte de test culturel.

Les mesures restrictives des années 70 ont imposé la règle de la pré-inscription (avant le 30 juin), confirmée ultérieurement par les circulaires de 1979 et 1980. A partir de 1980, les Universités doivent fixer elles mêmes le nombre d'étudiants étrangers qu'elles peuvent accueillir. En fait, le nombre d'étudiants étrangers que les Universités décident d'accueillir est en général supérieur à la demande. Il est donc très rare que les Universités doivent recourir à l'établissement de listes prioritaires (boursiers, réfugiés politiques, etc...).

Au moment de la pré-inscription, les étudiants doivent souscrire un engagement selon lequel ils rentreront au pays une fois expiré leur visa d'étudiant, au cas où il échoueraient le test culturel, et, surtout, doivent faire la preuve qu'ils pourront disposer de 800.000 liras par mois pour toute la période de leur séjour (par des lettres de crédit ou autres

documents bancaires), ils doivent également souscrire une assurance personnelle. Or, 800.000 liras (plus de 2500 francs) représente une somme énorme pour les pays d'où viennent un grand nombre d'étudiants.

Les lois sur l'immigration, récemment votées (1986 Loi 943, 1990, Loi 39), ont accordé aux étudiants la faculté de travailler un certain nombre d'heures (500) par an. Les étudiants peuvent aussi convertir leur permis en permis de travail, s'ils trouvent un employeur prêt à les engager. Pour le reste, la législation sur l'immigration ne s'intéresse guère aux étudiants étrangers.

La coopération en vue du développement et la coopération culturelle

Comme on l'a vu, c'est du ministère de l'Instruction Publique que relève principalement la législation concernant les étudiants étrangers. Cependant, si l'on veut pleinement comprendre l'évolution de ce phénomène, et notamment sa diminution quantitative, il est indispensable d'examiner aussi l'évolution de la politique de coopération en vue du développement du gouvernement italien, laquelle a connu des "hauts et des bas" et a été récemment gravement affectée par divers scandales.

L'Italie a développé une politique de coopération, qui, au niveau du discours, se voulait en rupture avec son passé colonial. Au cours des années 50 et 60, l'Italie essaie d'appuyer sa politique méditerranéenne sur l'instrument de la coopération en vue du développement (nous avons déjà cité le cas de Mattei). Au cours des années 70, dans le prolongement de la décolonisation une impulsion -à laquelle la gauche contribue par son action- est donnée à

ce type de coopération.

Dans ce cadre, les textes de loi sur la coopération (ainsi que les déclarations des responsables italiens) traduisent une option claire en faveur d'une aide au développement autonome de l'instruction supérieure dans les pays en voie de développement. On juge qu'il vaut mieux leur accorder des crédits dans ce but plutôt que dispenser des bourses d'études à de jeunes étrangers dans les universités italiennes. Cette idée est aussi partagée (comme nous l'avons déjà souligné) par la gauche italienne.

Le Ministère des Affaires Étrangères accorde un certain nombre de bourses d'études (quelques milliers) à des étudiants étrangers. Mais ces bourses sont limitées en général aux étudiants des pays dits prioritaires (i.e. pays qui ont en Italie des contingents d'immigrés en nombre significatif, comme les Philippines, par exemple) limitées dans le temps elles peuvent être utilisées aussi pour la formation professionnelle.

Les scandales qui ont frappé la coopération italienne dans son ensemble ont récemment causé des difficultés au système de bourses.

Bref, la coopération en vue du développement n'a jamais considéré les étudiants étrangers comme des acteurs possibles du développement de leurs pays et des intermédiaires dans les relations de coopération de l'Italie avec ses partenaires.

La même considération peut être faite pour la coopération culturelle.

A côté de la coopération en vue du développement, il y a la coopération culturelle, relevant de l'Office pour les relations culturelles du Ministère des Affaires Étrangères. Dans le cadre de la coopération culturelle, existent plusieurs possibilités, pour les universités italiennes, d'établir des accords culturels avec d'autres universités, financés par l'Italie, et qui prévoient l'octroi de

bourses d'études. Mais, dans le cas de ces accords, les partenaires préférés sont des Universités européennes et les bourses généralement de courte durée.

Conclusion

Notre courte analyse montre assez clairement l'absence d'une politique systématique et stratégiquement fondée de la part du gouvernement italien et des différents Ministères vis-à-vis des étudiants étrangers. Cela peut être facilement compris, si l'on considère que l'Italie n'avait aucune politique d'immigration avant 1986, que la logique de coopération a été redéfinie quelques années avant la crise du secteur, que les structures universitaires ont été très tardivement impliquées dans la coopération culturelle.

La désaffection des étudiants étrangers semblent être donc la conséquence logique de cette situation, alors que les mesures restrictives (pre-inscription, obligation d'un crédit de 800.000 lire) semblent empêcher le passage d'immigré à étudiant. Les deux flux sont donc, pour l'instant, séparés.

Bibliographie

- Cammelli, A. (1990), "Studiare da stranieri in Italia: presenze e caratteristiche degli studenti esteri nelle Università italiane: il quadro internazionale di riferimento", in Cocchi, C. (éd.) *Stranieri in Italia*, Istituto Cattaneo, Bologne
- Cammelli, A. (1993), "La mobilità internazionale per motivi di studio", in Atti del Convegno *Studenti Stranieri, proposte e prospettive*, Florence, 2/12/1993
- Campani, G. (1993), "Immigrant Women in Italy", in Morokvasic, Rudolph, *Bridging States and Markets*, WZB, Berlin
- Campani, Carchedi, Mottura, (1995), *Preventing Racism at the Workplace in Italy*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions
- Carchedi, F., Sergi, N. (1993), *L'immigrazione straniera in Italia. Il tempo dell'integrazione*, Edizioni Lavoro, Rome
- Ministero dell'Interno, Direzione Generale dei Servizi Civili, (1992), *Studenti Stranieri in Italia, Condizioni sociali, culturali e materiali degli studenti provenienti dai paesi in via di sviluppo*, CERFE, Rome
- Mottura, G. (1993), *L'arcipelago migratorio*, Ediesse, Rome
- Regione Lombardia, *Problemi e prospettive di una società multietnica nel contesto europeo*, Milan, 1989
- Sergi, N. (1987) (ed.), *L'immigrazione straniera in Italia*, Edizioni Lavoro, Rome
- SIARES, *Stranieri a Roma*, Rome, 1985
- SIARES, *Roma: immigrazione dai paesi del Terzo Mondo*, Rome, 1988

Notes

¹ A partir des premières années du second après-guerre une grande partie de la population étudiante étrangère en Italie est représentée par les étudiants originaires de Grèce. Parmi les principales raisons qui contribuent à expliquer le choix des universités italiennes on peut citer l'inadaptation des structures universitaires. Le numerus clausus et de plus grandes facilités économiques et administratives.

Le nombre des étudiants grecs en Italie augmente à partir du milieu des années 60, alors que dans la péninsule hellénique d'importantes innovations affectent le domaine universitaire, mais cette augmentation devient spectaculaire après le coup d'État et l'arrivée au pouvoir des colonels.

A la suite de la chute des colonels on assiste à un fort retour de ces étudiants dans leur patrie qui conduit à un fléchissement impor-

tant des inscriptions. La baisse de la composante grecque en Italie qui commence en 1977-78, se poursuit d'une manière pratiquement continue jusqu'à l'année universitaire 1987-88.

Globalement, entre 1954 et 1984, ce sont 1500 étudiants grecs qui ont été diplômés en Italie.